

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 10 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.

**DELB2026-02-19**

Attractivité, accompagnement et développement des compétences : Modification du tableau des effectifs : patrimoine - Technicien de maintenance (mise à jour du tableau des effectifs suite à mutation)

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-14 et L332-8 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2026 adopté par le Conseil d'Agglomération le 3 février 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 décembre 2025, validant la réorganisation du service patrimoine suite au départ d'un agent ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 5 février 2026, relatif à la suppression d'emploi au tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de recruter un technicien de maintenance ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve l'ouverture de l'emploi de Technicien de maintenance, à temps complet, aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Techniciens, groupe de fonction B2 ;
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Approuve la fermeture d'un poste d'agent de maintenance, agent de maîtrise à temps complet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

